

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Décret du 31 décembre 2025 portant nomination et titularisation (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts)

NOR : TECK2531739D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, notamment le 4^e de son article 5 ;

Vu le décret n° 2025-822 du 12 août 2025 portant dispositions statutaires communes et particulières aux corps interministériels d'ingénieurs de l'Etat ayant vocation à exercer des fonctions d'encadrement supérieur, notamment son article 93 ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2025 fixant la liste d'aptitude au grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2025,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Les ingénieurs des travaux publics de l'Etat hors classe dont les noms suivent sont nommés et titularisés dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Mme Sarah RUSSEIL ;

M. Jean-Christophe CHOLLEY ;

M. Laurent MARCOS.

Art. 2. – Les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement hors classe dont les noms suivent sont nommés et titularisés dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

M. Stéphane NUQ ;

Mme Valérie LAPLACE ;

M. Michel DEBRAY ;

Mme Florence COTTAIS ;

M. Anthony AUFFRET.

Art. 3. – L'ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat dont le nom suit est nommé et titularisé dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

M. Emmanuel HUMBERT.

Art. 4. – L'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement dont le nom suit est nommé et titularisé dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

M. François MORNEAU.

Art. 5. – L'ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie dont le nom suit est nommée et titularisée dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Mme Laure RAYNAUD.

Art. 6. – Le Premier ministre, la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 décembre 2025.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
SÉBASTIEN LECORNU

*La ministre de la transition écologique, de la biodiversité
et des négociations internationales sur le climat et la nature,*
MONIQUE BARBUT

*La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire,*
ANNIE GENEVARD